

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-40

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs.

Rapporteur: M. BELHADDAD

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou leur participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2012/2013, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 130 000 € à Metz Handball pour l'accession de son équipe A féminine en finale de la Coupe d'Europe EHF le 12 mai dernier contre les Danoises d'Holstebro. A cette occasion, les Arènes de Metz ont accueilli plus de 5 200 spectateurs réunis pour soutenir les Dragonnes dans ce moment historique attendu par toute une Ville. L'an dernier, l'équipe a réussi l'exploit d'enchaîner six matches de Ligue des Champions, lui permettant ainsi de se classer dans le top 8 continental et d'être reconnu comme un grand d'Europe. Ce franchissement de cap a déclenché auprès du public, un engouement tout particulier pour le haut niveau. A l'occasion de cette finale Européenne, la Ville a souhaité mettre tout en œuvre pour soutenir les Dragonnes (supports de communication, moyens techniques et humains) et offrir la possibilité à l'ensemble des messins de suivre la rencontre en direct sur un écran géant installé Place d'Armes.
- 25 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à l'European Table Tennis Union Cup. Après sa victoire 3 - 2 à domicile contre l'équipe Turque de Fenerbahçe, les messines se sont inclinées 3 - 0 au match retour des quarts de finale le 9 février dernier.
- Après une saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France et sacré Champion d'Europe des Clubs le 2 décembre 2012 à Rastatt en Allemagne), il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :

- * 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1^{er} tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 26 au 28 juillet 2013,
- * 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 4 au 6 octobre prochain dont le pays reste à être désigné et la finale est prévue du 29 novembre au 1er décembre 2013 au Pays-Bas.

2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

Afin d'accompagner les associations sportives qui organisent ou participent à des manifestations et contribuent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 15 600 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Association Metz Pétanque Sablonnaise du Grand Prix de la Ville de Metz en doublette le 13 juillet 2013 sur la Place de l'Eglise au Sablon. Cette compétition prévoit d'accueillir plus de 160 participants (600 €).
- L'organisation par l'Union Sainte-Marie/Metz Basket du 1^{er} Tournoi International des « Canonniers » le 8 septembre 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Cette compétition qui symbolisera le lancement de la saison 2013/2014 pour l'équipe première, sera l'occasion de se mesurer à des adversaires de niveau supérieur comme Charleville Mézières qui descend de pro B ou des équipes étrangères comme Esch-Lallonge (Luxembourg) et Arlon (Belgique). Le club organise ce tournoi en partenariat avec le Comité de Moselle et la Ligue Lorraine de Basket et souhaite faire de cette compétition une référence de la discipline sur la région Saar-Lor-Lux. Il est prévu d'accueillir plus de 500 spectateurs sur cette 1^{ère} édition (3 500 €).
- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 21 et 22 septembre 2013 au Plan d'Eau. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (3 500 €).
- Le soutien pour la participation de l'équipe A féminine de l'ASPTT Tennis à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division. Le club qui pour sa 1ère saison au plus haut niveau du tennis Français féminin, a réussi l'exploit de se qualifier pour la finale disputée le 8 décembre 2012 face au Tennis Club de PARIS, Champion de France en titre. Malheureusement, les messines se sont inclinées sur le score de 6-0 (6 000 €).

- Le soutien pour la participation de Metz Handball, à la phase finale des Championnats de France féminins de la catégorie moins de 18 ans, le 1er et 2 juin 2013 à Montluçon (2 000 €).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de **180 600 € :**

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

- Metz Handball	130 000 €
- Metz Tennis de Table	25 000 €
- La Ronde Pétanque	10 000 €

2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

- Association Metz Pétanque Sablonnaise 600 €

(Grand Prix de la Ville de Metz en doublette - 13 juillet 2013)

- Union Sainte-Marie/Metz Basket
(1^{er} Tournoi International des « Canonniers » - 8 septembre 2013)
3 500 €
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle
(Week-end « Sentez-vous Sport » – 21 et 22 septembre 2013)
3 500 €
- ASPTT Tennis
(Participation de l'équipe A féminine à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division – 8 décembre 2012)
6 000 €
- Metz Handball
(Participation à la finale des Championnats de France féminins des moins de 18 ans – 1^{er} et 2 juin 2013)
2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission des Sports
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ